



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 15 janvier 2021

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 janvier 2021

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2021/111	15/01/2021	Portant délégation de signature à M. Christophe KERRERO Recteur de la région académique d'Ile-de-France	4



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE
ET DE L'INGENIERIE TERRITORIALE

ARRETE N° 2021 / 111
Portant délégation de signature à M. Christophe KERRERO
Recteur de la région académique d'Ile-de-France

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des juridictions financières ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment ses articles 15-5 et suivants ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant délégation de signature à Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de Préfet du Val-de-Marne ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant M. Daniel AUVERLOT en qualité de Recteur de l'académie de Créteil ;

VU le protocole national conclu entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'éducation nationale en date du 15 décembre 2020 ;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet de département et le recteur de l'académie de Créteil en date du 29 décembre 2020 ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Christophe KERRERO, Recteur académique d'Ile-de-France à l'effet de signer au nom du préfet du Val-de-Marne les actes suivants :

En matière d'accueil collectif de mineurs :

- Autorisation d'accueil de mineurs de moins de 6 ans en accueil collectif de mineurs
- Récépissé de déclaration d'un local hébergeant des mineurs
- Dérogation aux conditions d'exercice des fonctions de directeur en accueil collectif de mineurs
- Dérogation aux conditions d'exercice des fonctions de direction en accueil de loisirs périscolaire pour une durée de plus de 80 jours et pour un effectif de plus de 80 mineurs
- Autorisation de création d'un accueil de loisirs multi-sites :
- Convention de fonctionnement d'un accueil de jeunes
- Courriers de communication avec les organisateurs au sujet de la réglementation ACM
- Courriers de rappels à la réglementation pour des organisateurs ACM
- Courrier portant injonction à l'adresse d'organismes ACM
- Courrier de transmission d'un rapport de contrôle d'un ACM
- Bordereau de transmission à un autre département d'un rapport de contrôle d'un ACM dont l'organisateur est situé dans un autre département
- Courrier d'ouverture d'une enquête administrative
- Courrier de convocation d'un individu ou d'une personne morale devant la formation spécialisée du CDJSVA
- Courrier de notification d'un arrêté d'incapacité juridique d'exercer en ACM à l'individu concerné et à sa structure d'emploi
- Courrier de notification d'un arrêté de suspension d'exercer en urgence/d'interdiction temporaire ou définitive d'exercer
- Courrier de demande d'information au titre de l'article 706-47-4 du code de procédure pénal auprès des procureurs de la République
- Courrier de transmission d'une information à la justice au titre de l'article 40 du code de procédure pénale

En matière de politique éducatives :

- Convention de Plan éducatif de territoire
- Convention « Plan Mercredi »

En matière de service civique :

- accusés de réception des demandes d'agrément, de renouvellements ou avenants service civique
- décisions d'agrément, renouvellements ou avenants
- convocations aux formations de tuteurs
- courrier d'envoi des rapports de contrôles
- courrier clôturant les contrôles

En matière de fonds de développement de la vie associative (FDVA) :

- Courrier de convocation des membres du collège départemental du FDVA

Concernant les éducateurs sportifs :

- Attestations de déclaration d'éducateur sportif stagiaire
- Courrier de notification d'une incapacité juridique d'exercer les fonctions de l'article L 212-1 du code du sport
- Courrier de notification d'une suspension d'exercer en urgence/d'interdiction temporaire ou définitive d'exercer
- Courrier portant injonction de cesser d'exercer les fonctions d'éducateur sportif (pour cause d'absence de qualification ou d'incapacité)
- Courrier de demande d'information au titre de l'article 706-47-4 du code de procédure pénal auprès des procureurs de la République
- Courrier de transmission d'une information à la justice au titre de l'article 40 du code de procédure pénale
- délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif

En matière d'établissements d'activités physique et sportive (EAPS) :

- Courrier portant transmission d'un rapport de contrôle d'un EAPS
- Courrier de notification au gérant d'EAPS dans lequel intervient l'éducateur faisant l'objet d'un arrêté ou d'une incapacité
- Courrier portant injonction de se mettre en conformité avec la réglementation issue du code du sport (ou autre)
- Courrier de notification de la prise d'un arrêté portant fermeture temporaire ou définitive d'un EAPS
- Attestation de déclaration de surveillance d'établissement de baignade d'accès payant
- Bordereau de transmission de dossiers d'éducateurs sportifs dans d'autres départements
- Courrier d'ouverture d'une enquête administrative
- Courrier de convocation d'un individu ou d'une personne morale devant la formation spécialisée du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)
- Dérogations à la surveillance en autonomie des brevets nationaux de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

En matière de médailles de jeunesse, de Sports et d'engagement associatif :

- argumentaire de proposition à titre exceptionnel pour l'attribution de l'échelon argent et or

En matière de formation (particulièrement formation Valeurs de la République et laïcité)

- attestation de présence des participants

Article 2 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 susvisé, **M. Christophe KERRERO** pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans toutes les matières et pour tous les actes objets de la présente délégation.

Article 3 : Le Recteur de la Région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 15 janvier 2021

Le Préfet du Val-de-Marne

Signé

Raymond LE DEUN

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD